

AR Prefecture

024-212402564-20250624-CEDLIB2025_54-DE
Reçu le 30/06/2025
Publié le 30/06/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Pouvoirs : 06

Votants 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, MARQUES Patrick, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : MAIRE Jean-Marie (pouvoir à VALLAEYS Philippe), LE BOUC Nathalie (pouvoir à BERBESSOU Véronique), DUBOIS Patrick (pouvoir à Delphine DALESME), ARNAUD Nathalie (pouvoir à Victor VALLAEYS), LHOUMAUD Peggy (pouvoir à MARQUES Patrick), LANZERAY Stéphane (pouvoir à LAGARDE Thierry).

Absentes sans donner pouvoir : JODON Julia

Patrick MARQUES a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/54. Réhabilitation des équipements sportifs – tranche 1 – demande de subventions auprès de la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux

Rapporteur Monsieur le Maire.

Monsieur le Rapporteur rappelle l'opération de requalification du complexe sportif municipal Jean et Renée Septembre, principal équipement sportif du territoire. Le site regroupe plusieurs infrastructures : un gymnase avec dojo et salle de gymnastique, des bâtiments annexes accueillant notamment les clubhouses des associations sportives, un terrain de football, des terrains de tennis et de pétanque, ainsi qu'un centre d'entraînement de canoë-kayak. Il précise que cette opération a fait l'objet d'un 1^{er} plan de financement permettant de solliciter la DETR/DSIL ou fonds Vert approuvé par délibération n°2024/96 du 10 décembre 2024.

Depuis, le projet a fait l'objet du lancement de la procédure de concours pour le choix d'un maître d'œuvre.

L'estimation prévisionnelle de ce projet global est fixée à 2 454 024 € HT (valeur janvier 2025) et décomposée comme suit :

- **Tranche ferme** : Réhabilitation fonctionnelle, normative et performancielle du gymnase : Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 1 180 050 € HT valeur janvier 2025. Cette partie de l'enveloppe financière prévisionnelle inclut les travaux suivants :
 - Réhabilitation du bâtiment = 990 150 € HT (compris démolitions, désamiantage, optimisation énergétique et performancielle, restructuration intérieur, mise en conformité accessibilité, etc.),
 - Installation photovoltaïque en toiture = 189 900 € HT.

AR Prefecture

024-212402564-20250624-CEDLIB2025_54-DE
Reçu le 30/06/2025
Publié le 30/06/2025

• **Tranche optionnelle 1** : Aménagement d'un pôle d'accueil et de services communs au sein d'un bâtiment annexe.

Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 300 390 € HT valeur janvier 2025.

• **Tranche optionnelle 2** : Création d'une voie douce visant à renforcer la lisibilité et l'attractivité du site et aménagement des espaces extérieurs sur l'ensemble du site.
Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 576 059 € HT valeur janvier 2025.

• **Tranche optionnelle 3** : Restructuration de la base de canoë-kayak
Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 397 525 € HT valeur janvier 2025.

Monsieur le Maire expose que la Commune peut solliciter les aides de la Communauté d'agglomération et propose le plan de financement suivant comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle 1, soit un montant de travaux estimé à 1 480 440 € HT (dont 1 180 050 € HT pour la tranche ferme et 300 390 € HT pour la tranche optionnelle 1).

Subventions sollicitées :

Etat – DETR/DSIL/Fonds Vert sur tranche ferme	471 740 €
CAGP – fond de mandat	30 000 €
CAGP – fond de mandat supplément écologique	30 000 €
CAGP – AAP actions écologiques	75 000 €
Commune :	873 700 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : 04 abstentions (M.L. Faure, T. Lagarde, S. Lanzeray, P. Meynier)
18 voix pour

DECIDE DE :

- **APPROUVER le projet présenté ;**
- **APPROUVER le coût prévisionnel du projet estimé tranche ferme et tranche conditionnelle 1 à 1 480 440 € HT ;**
- **APPROUVER le plan de financement de l'opération ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr